

Compte rendu succinct du conseil communautaire du
 13 décembre 2010

	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
Jacques JP MARTIN, Président	x		
Gilles CARREZ		x	
Loïck NICOLAS	x		
Jean CUVILLIER	x		
Christian MAUDRY		x	
Florence HOUDOT	x		
Jean-René FONTAINE		x	
François CABAL	x		
Chantal CANALES	x		
William GEIB	x		
Audrey REBUT	x		
Emilie VASQUEZ			x
Stéphane BOUCHERON			x
Thérèse-Marie THOME	x		
Roland PEYLET	x		
Jean-Luc MORETTI			x
Catherine MATRUCHOT	x		
Jean-Jacques PASTERNAK	x		
Pierre CARTIGNY		x	

- soit 16 conseillers présents ou représentés,
 Secrétaire de séance : Monsieur Roland PEYLET

FINANCES :

Point n°1 Décision modificative n° 3 du budget principal – Section Fonctionnement

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal 2010, Section Fonctionnement

Point n°2 Décision modificative n°3 du budget principal – section investissement

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget principal 2010 – section investissement

Point n°3 Décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement - section fonctionnement

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement 2010 – section fonctionnement

Point n°4 Décision modificative n°2 du budget annexe de l'assainissement - section investissement

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'assainissement 2010 – section investissement

Point n°5 Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Point n°6 Budget principal 2011 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement

Le Conseil communautaire,

Par 15 voix pour, monsieur GEIB s'étant abstenu,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à engager, à liquider et à mandater
 - les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
 - les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2011 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2011.

Point n°7 Budget annexe de l'assainissement 2011 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à engager, à liquider et à mandater :
 - les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
 - les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2011 par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2011.

Point n°8 Acomptes sur subventions allouées aux associations pour l'année civile 2011

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le versement d'acomptes par douzièmes, conformément à la réglementation en vigueur, au profit d'associations, jusqu'au vote du budget primitif 2011.

Point n°9 Reversement par la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du surplus de taxe professionnelle généré par l'usine d'incinération de déchets urbains CIE de Créteil pour l'année 2010

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de reversement de fiscalité avec la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne définissant les modalités de reversement du surplus de la taxe professionnelle 2010 généré par la reconstruction des deux fours d'incinération des déchets urbains à l'usine CIE à Créteil,

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer ladite convention,

- **DIT** que la recette correspondante sera affectée au chapitre 73 du budget principal communautaire.

Point n°10 Indemnité de conseil allouée au Trésorier Principal

Le Conseil communautaire,

Par 15 voix pour, monsieur NICOLAS n'ayant pas pris part au vote,

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 100% pour la durée du mandat à madame Sylvette COURTADE, Trésorier principal du Perreux sur Marne,

- **DIT** que l'indemnité est calculée par application du tarif défini dans l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communautaire, compte 6225.

Point n°11 Régularisation de la cotisation due au syndicat Marne Vive

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de relever la prescription quadriennale liée au syndicat Marne Vive concernant le versement de la cotisation due par la communauté d'agglomération au titre de l'année 2004.

- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget communautaire principal.

ADMINISTRATION :

Point n°12 Adhésion de la communauté d'agglomération au syndicat Autolib'

La délibération est retirée

Point n°13 Désignation du remplaçant de M. Vergne au sein des commissions de la communauté d'agglomération

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation d'un nouveau membre au sein des commissions « Développement économique, Environnement » et « Habitat, Insertion, Equipements publics, Infrastructures »,

- **DESIGNE** monsieur CARTIGNY en tant que membre des commissions « Développement économique, Environnement » et « Habitat, Insertion, Equipements publics, Infrastructures », en remplacement de monsieur VERGNE.

Point n°14 Adhésion de la communauté d'agglomération à l'Association des Maires de l'Ile de France (AMIF)

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe de l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'Association des Maires de l'Ile de France.
- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer les actes y afférents.
- **DIT** que les dépenses liées au paiement de la cotisation seront inscrites chaque année au chapitre 011 du budget communautaire

CIMETIERES

Point n°15 Actualisation du tarif des concessions des cimetières du Perreux sur Marne et de Nogent sur Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des concessions.
- **DIT** que les recettes afférentes seront affectées au chapitre 70 du budget communautaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point n°16 Actualisation tarifaire du marché central au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les nouveaux tarifs des droits de place des marchés publics d'approvisionnement.
- **FIXE** la redevance versée par le concessionnaire à la Communauté d'Agglomération pour 2010/2011 à 137 944,85 €.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 75 du budget principal de l'exercice 2011

Point n°17 Actualisation tarifaire des marchés de Nogent sur Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les nouveaux tarifs des droits de place des marchés publics d'approvisionnement.
- **FIXE** la redevance versée par la concessionnaire à la Communauté d'Agglomération pour 2010/2011 à 95 406,70 Euros.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 75 du budget principal de l'exercice 2011.

HABITAT :

Point n°18 Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la SA d'HLM Immobilière 3F pour l'opération sise 27/29 rue Jule Ferry au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 204 du budget principal de l'exercice courant.

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention qui organise les modalités de versement de ladite subvention,

- **ATTRIBUE** à la SA d'HLM Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 85 000 euros (quatre vingt cinq mille euros) pour l'aider à réaliser son opération de construction au 27-29 rue Jules Ferry au Perreux-sur-Marne

Point n°19 Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la SNL Prologues pour l'opération sise 26 rue du Canal au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 204 du budget principal de l'exercice courant.

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention qui organise les modalités de versement de ladite subvention,

- **ATTRIBUE** à la SNL PROLOGUES une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 9 000 € (neuf mille euros) pour l'aider à réaliser son opération d'acquisition-amélioration au 26 rue du Canal au Perreux-sur-Marne,

Point n°20 Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la société foncière d'Habitat et Humanisme pour l'opération sise 1 rue du Bac au Perreux sur Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 204 du budget principal de l'exercice courant.

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention qui organise les modalités de versement de ladite subvention,

- **ATTRIBUE** à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 7 500 € (sept mille cinq cents euros) pour l'aider à réaliser son opération d'acquisition-amélioration au 1 rue du Bac au Perreux-sur-Marne

Point n°21 Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à la SA d'HLM Coopérer pour Habiter pour la réalisation d'une résidence sociale pour Jeunes actifs sise angle Théodore Honoré / Boulevard Galliéni à Nogent sur Marne

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 204 du budget principal de l'exercice courant.

- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention qui organise les modalités de versement de ladite subvention,

- **ATTRIBUE** à la SA d'HLM Coopérer pour Habiter une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) pour l'aider à une Résidence Sociale pour Jeunes Actifs de 48 logements en financement PLAI et PLUS, sise Angle Théodore Honoré /Boulevard Galliéni à Nogent sur Marne,

RESSOURCES HUMAINES :

Point n°22 Création d'une vacation au sein du service « Habitation »

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création d'une vacation au sein du service « Habitat » de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne pour la période du 20 octobre 2010 au 19 avril 2011, pour un montant de 250 € bruts mensuels.
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de l'exercice courant.

Point n°23 Création d'un emploi Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 et les recettes au chapitre 012 du budget communautaire 2011.
- **AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer tous les actes nécessaires aux demandes de subvention afférentes à ce type de contrat.
- **APPROUVE** le recours au dispositif Contrat Unique d'Insertion pour la création d'un poste d'assistant polyvalent au sein de la communauté d'agglomération.

Point n°24 Assistance temporaire du responsable du service marchés publics de la Mairie de Nogent – Prolongation de la durée de l'activité accessoire

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la prolongation de l'activité accessoire du responsable du service marchés publics de la mairie de Nogent-sur-Marne au sein des services de la communauté d'agglomération, jusqu'au 31 mars 2011
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget communautaire 2011.

Point n°25 Modification du régime indemnitaire de la filière administrative – Instauration de la prime de fonctions et de résultats (PFR)

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux la prime de fonctions et de résultats (PFR).

Celle-ci est composée :

- d'une part fonctionnelle modulable par un coefficient de 1 à 6 pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Les coefficients sont compris entre 0 et 3 pour les agents logés par nécessité absolue de service ;
 - d'une part individuelle modulable de 0 à 6 pour tenir compte de la performance et de la manière de servir de l'agent. La modulation intègre, sur cette part, l'atteinte ou non par l'agent des objectifs qui lui ont été fixés préalablement. Le montant attribué au titre de cette part fait l'objet d'un réexamen annuel au vu des résultats de la procédure d'évaluation individuelle.
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget communautaire.
 - **DIT** que la modulation de cette prime fera l'objet d'arrêtés individuels dans les limites fixées par les textes

Le Président,

Jacques J.P. MARTIN

